

# BULLETIN D'ADHÉSION À LA CSN DES FORCES DE VENTE POUR 12 MOIS



CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES FORCES DE VENTE  
2 rue d'Hauteville 75010 Paris

Mr.  Mme  Nom :  Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Email personnel :  @

Tél fixe personnel :  Portable personnel :

VRP exclusif  VRP multcartes  Technico commercial  Agent commercial  Autre

Nom de la société (ou de la société principale pour les multcartes) :

Code Postal :

Comment avez-vous connu la CSN ? :

## JE RÈGLE POUR 12 MOIS :

- 1 Le droit d'entrée : ..... 69 €
- 2 La cotisation syndicale parmi les choix suivants :
- Cotisation solidarité à partir de : ..... 310 €
- Cotisation normale de : ..... 240 €

**Total (1+2)**

## JE CHOISIS LE MODE DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- 1 CHÈQUE à l'ordre de la CSN (possibilité d'établir jusqu'à 3 chèques en une fois avec encaissement différé pour deux d'entre eux)
- 2 CARTE BANCAIRE (sur le site internet de la CSN ou TPE)
- 3 VIREMENT (demander notre RIB)

Signature électronique :

Certifié exact à :

Le :

Ce bulletin doit être complété et accompagné d'un règlement comprenant la cotisation et le droit d'entrée :  
• pour toute primo adhésion  
• en cas de demande de réactivation d'adhésion après plus de 12 mois d'interruption.

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2023

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sur ce bulletin d'adhésion vont servir à la réalisation de nos activités syndicales :  
• gestion du fichier d'adhérents  
• organisation de réunions  
• envoi d'informations d'ordre syndical  
• envoi de notre revue LA TRIBUNE LIBRE

La base légale de leur traitement est l'intérêt légitime car ces données nous permettent de mettre en oeuvre nos activités syndicales au service de nos adhérents.

Ces données font l'objet d'un traitement informatisé, et ne sont pas commercialisées.

Nous les conservons en base active tout au long de l'adhésion puis pendant deux ans à compter de la perte de la qualité d'adhérent. Intervient ensuite leur archivage intermédiaire pour une durée de trois ans. Elles sont alors détruites.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement en nous écrivant à l'adresse ci-après :  
CSN des Forces de VENTE, 2 rue d'Hauteville 75010 Paris.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Membre de la  
fédération des  
forces de vente



[www.csn.fr](http://www.csn.fr)